

Durée d'utilisation et propriétés des casques

La durée de vie des casques de protection est liée aux matériaux constitutifs, à l'emploi et à l'entretien. Un contrôle régulier est nécessaire. En cas de changement d'état (couleur, détériorations, déformations, fissurations, défibrage...) ou de choc, ils doivent être réformés.

La date ou la période d'obsolescence figure sur la notice d'utilisation obligatoirement fournie avec chaque produit. La date indiquée sur chaque casque, via le marquage obligatoire, correspond à la date de fabrication. Seuls les casques marqués NF présentent une date limite d'utilisation selon les dispositions suivantes :

Matière	Polyéthylène	Polyamide	ABS	Phénol Textile	Polyester renforcé fibre de verre
Durée d'utilisation	36 mois	48 mois	48 mois	60 mois	60 mois
Résistance au vieillissement	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente
Résistance aux U.V.	Passable	Moyenne	Passable	Excellente	Excellente
Résistance aux déformations thermiques	Jusqu'à 70 °C	Jusqu'à 150 °C	Jusqu'à 90 °C	Jusqu'à 500 °C	Jusqu'à 500 °C
Point de fusion	150 °C	220 °C	180 °C	Carbonisation à 1000 °C	Carbonisation à 1000 °C
Résistance par grands froids	Très bonne Limite -40 °C	Moyenne Limite -20 °C	Bonne Limite -30 °C	Excellente Sans limite	Excellente Sans limite
Résistance aux produits chimiques	Bonne sauf huiles et graisses	Passable sauf acides et bases	Passable sauf acides	Bonne	Bonne

Les casques doivent être stockés à l'abri des UV et de la chaleur. Ils doivent être nettoyés régulièrement. Les différentes caractéristiques dépendent des traitements et modes de fabrication de chaque casque.

La protection de la tête

Ecrasement latéral



Chutes d'objets

Chocs

Projection de métal en fusion

Casques et casquettes de sécurité :



Pour les travaux en hauteur, choisir un modèle avec jugulaire.



Utilisation :

Je change mon casque :

- Si la date limite d'utilisation est dépassée,
- En cas de changement d'état (couleur, déformations, fissurations...)
- En cas de choc.

Les normes :

La norme EN 397

Exigences générales pour les casques de protection pour l'industrie

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Absorption des chocs (5 kN)
- Résistance à la pénétration
- Résistance à la flamme
- Point d'ancrage de la jugulaire (rupture entre 150 N et 250 N)

EXIGENCES FACULTATIVES

- Tests de résistance et de pénétration à de très basses et très hautes températures (- 20 °C, - 30 °C et + 150 °C)
- Test d'isolement électrique
- Déformation latérale
- Projection de métal en fusion

Tout casque conforme à la norme EN 397 s'identifie par le marquage obligatoire des exigences obligatoires et selon le cas l'(es) exigence(s) facultative(s).

Norme EN 812

Exigences générales pour les casquettes antichocs

EXIGENCES OBLIGATOIRES

- Absorption des chocs
- Résistance à la pénétration
- Point d'ancrage de la jugulaire (rupture entre 150 N et 250 N)

EXIGENCES FACULTATIVES

- Tests de résistance et de pénétration à de très basses températures (- 20 °C, - 30 °C)
- Test d'isolement électrique
- Résistance à la flamme

Toute casquette conforme à la norme EN 812 s'identifie par le marquage obligatoire des exigences obligatoires et selon le cas d'(es) exigence(s) facultative(s).

Les éléments adaptables sur les casques de sécurité :

Coquilles antibruit



Lunettes



Ecran facial

Informations principales à vérifier avant achat :

